

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF296

présenté par

M. Castellani, Mme Sanquer, M. Molac, M. Mathiasin et M. Lenormand

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 81, insérer l'article suivant:

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--